

DIRECTION DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET FINANCIERES

14 novembre 1955

Service de Coopération
Economique

N O T E

a/s : Les travaux de Bruxelles

1.° Etat d'avancement

Les rapports des commissions sont terminés. Certains travaux supplémentaires peuvent encore avoir lieu. M. Spaak prépare son rapport en liaison avec les Chefs des délégations.

La suite des travaux dépend des élections françaises. Si celles-ci ont lieu au mois de décembre, la Conférence des Ministres primitivement prévue pour fin novembre serait reportée au début de l'année. Si les élections françaises n'ont pas lieu maintenant, il conviendra de déterminer dans quelle mesure l'incertitude politique permet de progresser.

2.° Caractère général des discussions

Celles-ci se sont déroulées dans une bonne atmosphère

.../...

- 2 -

et ont permis une exploration assez approfondie. Alors que les décisions de Messine plaçaient les différents problèmes - secteurs, marché commun - sur le même plan, les travaux de Bruxelles se sont centrés sur le marché commun. Ce dernier problème et celui de l'énergie nucléaire, apparaissent d'ailleurs comme les charnières de la Conférence.

Il ne faudrait pas croire que le passage du rapport de la Conférence à la rédaction de Conventions ou de traités doive être facile. Il n'y a pas eu à Bruxelles jusqu'à présent de négociations au sens propre du terme. Au surplus le champ à couvrir est immense, et les intérêts sont dans bien des cas divergents. Certaines questions essentielles sont restées dans l'ombre; en particulier la question institutionnelle n'a pas été abordée au fond.

a) Marché commun

Le fait essentiel a été la remise de la proposition française, qui était attendue avec impatience - notre attitude sur ce point ayant été dans le passé particulièrement réticente. Cette proposition, qui a été bien accueillie, comporte les points suivants : deux périodes, l'une transitoire limitée à 4 ans, l'autre définitive : dix ans en principe, mais sans engagement. Pendant la première période, abaissement des droits

de douane de 30 % en 4 ans; acheminement vers un tarif commun extérieur au niveau moyen; mesures d'harmonisation corrélatives : égalisation des salaires masculins et féminins des bases de rétribution des heures supplémentaires, des normes de sécurité sociale, de la durée des congés; suppression des distorsions en matière de transport; élimination des subventions, des aides artificielles; clauses de sauvegarde. Les mesures devant acheminer vers la réalisation complète du marché commun après la première période feront l'objet d'une étude au cours des 4 ans de la période transitoire. Création d'un organisme - magistrature commune composée de personnalités choisies en raison de leur compétence - chargé de veiller à l'établissement du marché commun et d'administrer les clauses de sauvegarde, sous le contrôle des gouvernements. Un fonds d'investissement et de réadaptation serait créé.

En ce qui concerne le problème du Marché commun, il n'y a pas de divergences fondamentales de conceptions entre Français et Allemands. Mais les Allemands sont plus systématiques. Ils souhaiteraient que le délai fixé pour l'établissement du marché commun fût impératif et les étapes automatiques. Sans s'opposer à la notion d'harmonisation, la délégation allemande ne s'est pas prononcée de façon précise sur les différents points que nous avons soulevés.

- 4 -

b) Energie.

Les travaux de la Commission de l'Energie nucléaire ont permis de dégager des vues communes sur certains points : l'Agence européenne dotée de pouvoirs étendus; répartition des matériaux fissiles destinés à l'utilisation pacifique; fonds commun permettant de financer les investissements. Chaque pays pourrait conserver une organisation atomique propre.

En ce qui concerne l'uranium du Congo, les difficultés semblent moins grandes qu'on ne pouvait le craindre, les Belges paraissant maintenant disposés à mettre la part de leurs ressources non comprise dans leur accord avec les Américains à la disposition de l'Agence Européenne.

Sans ^{s'}opposer à ce que le rapport de la Commission soit repris dans celui de M. Spaak, la Délégation allemande a réservé la position de son gouvernement sur le fond. Cette réticence traduit les divergences qui existent en Allemagne. Des industriels allemands sont en effet résolument hostiles à toute forme de dirigisme, national ou supranational et par conséquent aux travaux de Bruxelles.

En ce qui concerne l'énergie classique, rien d'important à signaler.

c) Transports.

En ce qui concerne les transports aériens, la délégation

tion allemande n'a pas soutenu les propositions françaises tendant à la création d'une société d'achat de matériel aérien, et à la constitution d'une société européenne de construction aéronautique. La Lufthansa serait hostile à la première de ces propositions.

Pour les autres catégories de transports, la Commission n'a proposé aucune création d'institutions nouvelles, et s'est attachée à définir l'adaptation des transports en cas d'établissement d'un marché commun, notamment par la suppression des discriminations et distorsions diverses et par l'harmonisation des tarifications.

. . .

D'une façon générale, tandis que nos partenaires sont disposés à aller plus loin et plus vite que nous dans la réalisation du Marché commun, ils sont plus réticents en ce qui concerne l'intégration par secteurs. Il apparaît d'ores et déjà qu'il sera difficile de les convaincre de poursuivre l'intégration dans un domaine tel que celui de l'énergie nucléaire si un accord n'intervient pas sur la question du Marché commun.

Le problème essentiel qui se pose maintenant est de savoir comment aborder la prochaine étape, c'est-à-dire la véritable négociation. Les différents gouvernements doivent

d'abord prendre connaissance du rapport de Bruxelles afin de décider de la suite qu'il convient de donner aux travaux.

Une des questions qui nécessitera une prise de position politique est celle des relations entre les Six et la Grande-Bretagne. A la dernière réunion du Comité directeur, les Britanniques ont certes indiqué que le Gouvernement de Londres n'avait pas pris de décision définitive. Mais ils ont laissé prévoir que la Grande-Bretagne ne participerait pas au marché commun et que les projets relatifs à l'énergie atomique avaient un caractère trop supranational pour qu'elle pût s'y associer. D'une façon générale, afin d'éviter des doubles emplois, les Britanniques estiment que les différentes questions devraient être confiées aux instances qui s'en occupent déjà, en particulier l'OECE et la CEMT./.